

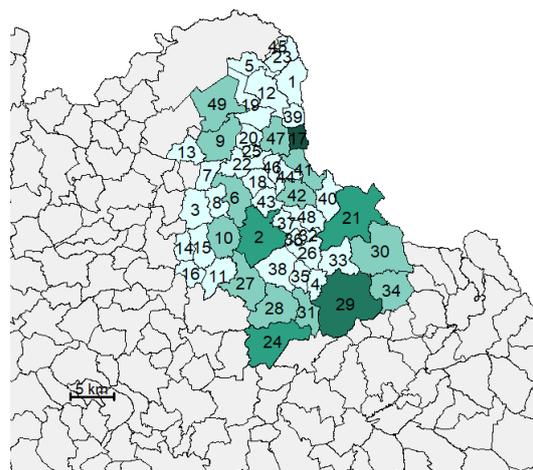
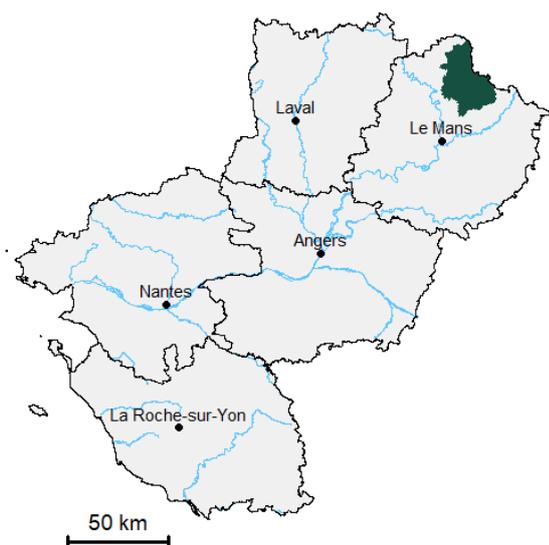
Fiche territoriale de la Communauté de Communes Maine Saosnois

Cette fiche territoriale dresse le bilan et l'évolution des consommations d'énergie, des émissions de gaz à effet de serre (GES) et des polluants atmosphériques de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

Les chiffres présentés ici sont issus de la 6^{ème} version de l'inventaire BASEMIS[®] développé par Air Pays de la Loire et publié en 2018. Cet inventaire annuel traite des principaux polluants atmosphériques SO₂, NO_x, PM₁₀, PM_{2.5}, NH₃, COVNM, des émissions de GES réglementés par le protocole de Kyoto (CO₂, CH₄, N₂O et gaz fluorés), des consommations d'énergie et des productions d'énergie sur toute la région des Pays de la Loire avec une résolution à la commune, un détail sectoriel et par usage. BASEMIS[®] est un inventaire orienté source, ce qui signifie que les émissions sont comptabilisées au niveau du territoire où elles sont produites.

Les résultats BASEMIS[®] sont reportés conformément au format PCAET imposé par le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et l'arrêté du 4 août 2016.

CARACTÉRISTIQUES TERRITORIALES - 2018



Répartition de la population dans le zonage (en nombre d'habitants)

- 11-378
- 378-1022
- 1022-2197
- 2197-3842
- 3842-5279

La liste des communes [1-49] est détaillée à la fin de ce document

Territoire	Nombre d'habitants	% de la population régionale	Superficie (km ²)	Nombre de communes	Nombre de logements	% des logements régionaux
EPCI	27527	0,7	583	49	13364	0,7
Sarthe	564395	15,0	6246	354	264497	14,0
Pays de la Loire	3772848	100,0	32408	1238	1893811	100,0

Source : INSEE, Population 2018

Les contours utilisés sont ceux des EPCI au 1^{er} janvier 2020.

DONNÉES DE CONTEXTE - 2018

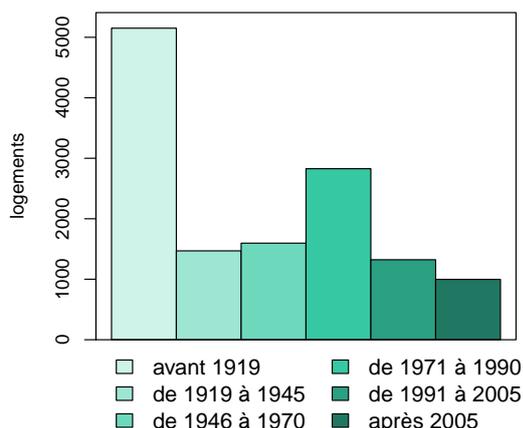
Les données de contexte utilisées dans l'inventaire sont issues de plusieurs sources de données, qui ont été retravaillées afin de correspondre aux années et secteurs considérés dans l'inventaire.

Pour le secteur résidentiel, les calculs ont été effectués à partir de la base logements 2016 de l'INSEE. Cette base de données a été consolidée avec les données Sit@del2 afin d'intégrer les logements construits entre 2008 et 2018.

Pour le secteur tertiaire, les effectifs salariés proviennent des bases ACOSS de l'URSSAF et CLAP de l'INSEE, et le nombre d'élèves de l'Académie de Nantes.

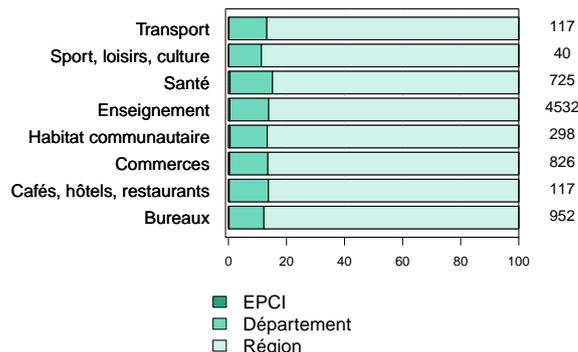
Pour le secteur agricole, les données de cheptel et de surfaces de cultures sont obtenues en croisant les données communales du recensement agricole 2010 et les statistiques agricoles annuelles départementales publiées par le Ministère de l'Agriculture.

Répartition des logements par période de construction

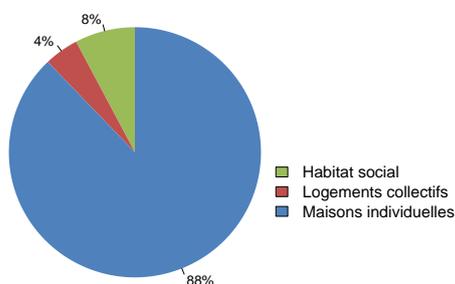


Effectifs tertiaire par branche

Total des effectifs par branche de l'EPCI et parts correspondantes de l'EPCI et du département par rapport à la région.

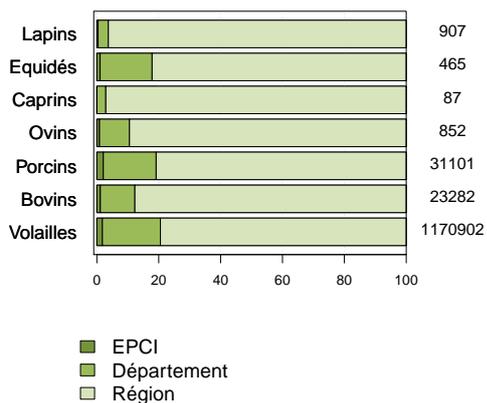


Répartition des logements par typologie



Cheptels par type d'élevage

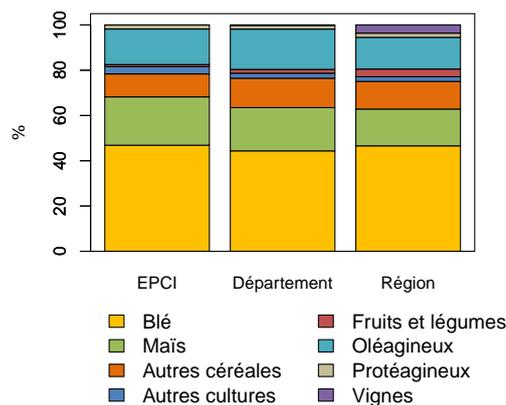
Total des cheptels de l'EPCI et parts correspondantes de l'EPCI et du département par rapport à la région.



Surfaces de cultures par type de culture (hors surfaces toujours en herbe)

En 2018, le territoire a une SAU de 30595 ha dont 17 % de superficie toujours en herbe.

La SAU du département est de 265 726 ha et celle de la région 1 631 937 ha.



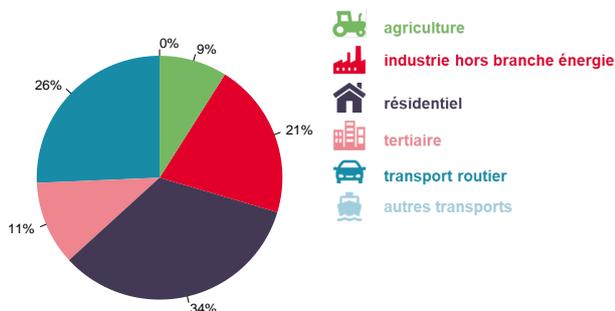
CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

En 2018, 570 GWh ont été consommés sur le territoire (soit environ 0,6 % des consommations d'énergie finale en région Pays de la Loire).

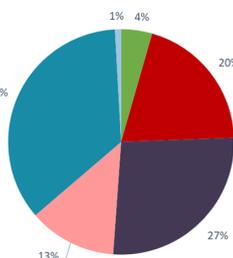
Le secteur Résidentiel est le principal poste de consommation énergétique sur le territoire. L'électricité constitue l'énergie la plus consommée dans ce secteur.

Au niveau régional, les deux principaux secteurs consommateurs sont le transport routier et le résidentiel. Les produits pétroliers et autres (charbon, déchets, ...) constituent l'énergie la plus consommée.

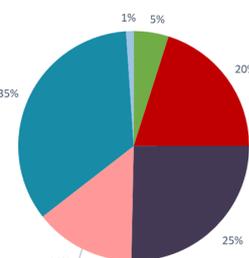
Répartition des consommations d'énergie finale par secteur en 2018



EPCI
20,7 MWh/hab.

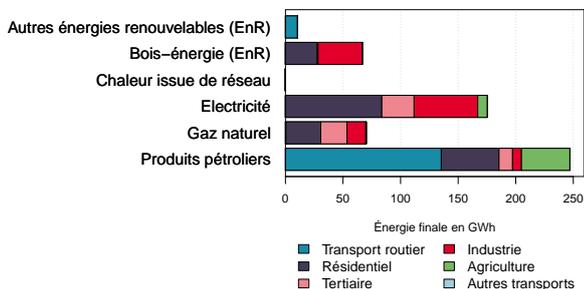


Sarthe
25,2 MWh/hab.



Pays de la Loire
24,3 MWh/hab.

Consommations d'énergie finale par type et par secteur en 2018 (en GWh)

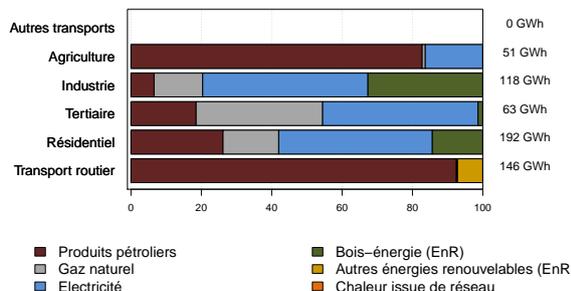


Méthodologie

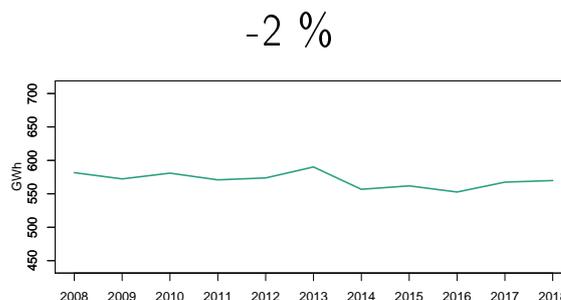
Les consommations d'énergie sont détaillées suivant les types d'énergie suivants : électricité, chaleur issue des réseaux, bois-énergie, autres énergies renouvelables (EnR), gaz naturel et produits pétroliers et autres combustibles (déchets, charbon, ...). Les données sont fournies à climat réel, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas corrigées des variations climatiques. Les consommations d'énergie sont dites finales car elles correspondent à la consommation des utilisateurs finaux, effectivement consommée (essence à la pompe, ...). Par convention, les établissements de production et de distribution d'énergie ne sont pas pris en compte dans les données de consommations.

Pour plus de détails, consulter le guide méthodologique BASEMIS (lien en dernière page).

Répartition des consommations d'énergie finale par secteur et par type en 2018



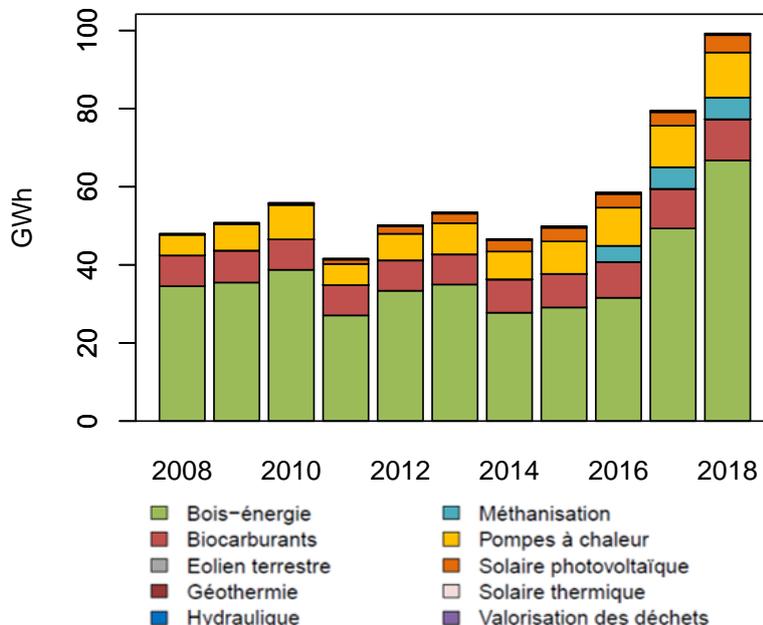
Évolution des consommations d'énergie finale entre 2008 et 2018



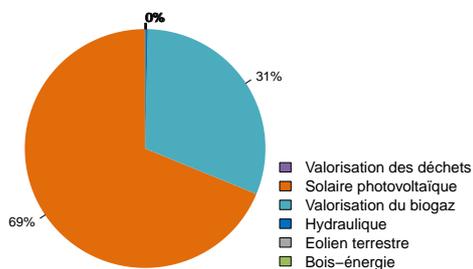
PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

En 2018, la production d'énergie renouvelable du territoire s'élève à 99 GWh d'énergie primaire valorisée sous forme de : Bois-énergie Biocarburants Méthanisation Pompes à chaleur Solaire photovoltaïque Solaire thermique
 Cette production s'élève à 11,4 TWh au niveau régional et à 1,7 TWh au niveau départemental.

Énergie renouvelable produite et valorisée sur le territoire (énergie primaire)

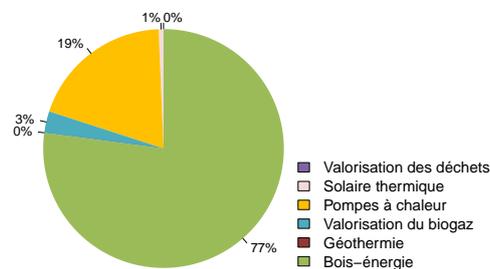


Production d'électricité renouvelable du territoire en 2018



Total : 6 GWh

Production de chaleur renouvelable du territoire en 2018



Total : 60 GWh

Méthodologie

Le bilan de production d'énergie renouvelable intègre les filières solaire photovoltaïque, éolien terrestre, hydraulique, géothermie, pompes à chaleur, solaire thermique, bois-énergie, méthanisation et valorisation énergétique des déchets.

Les données proviennent de différentes références bibliographiques : Enedis, RTE, Open-data Réseaux Energies (ODRE), Atlanbois, la base SINOE de l'ADEME, les déclarations des établissements, les données de production nationales ou régionales du SDeS, le fond chaleur de l'ADEME, et la répartition des certificats d'économie d'énergie (CEE) par département et période.

Pour plus de détail, consulter le guide méthodologique BASEMIS (lien en dernière page).

Part de l'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie finale du territoire en 2018

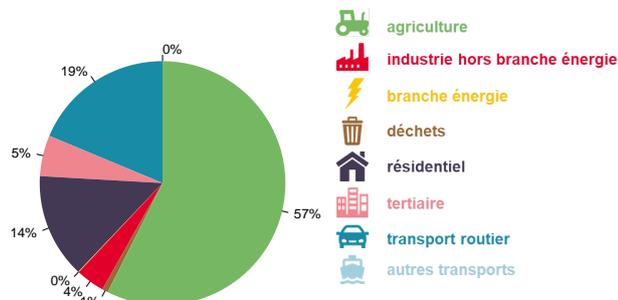
17 %

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

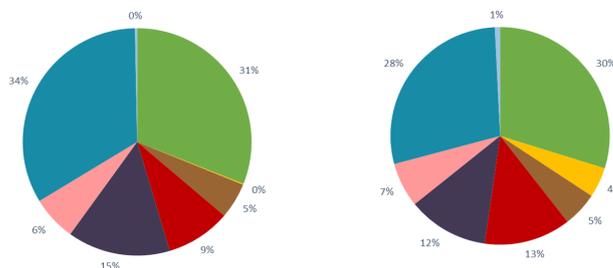
En 2018, les émissions de gaz à effet de serre du territoire s'élèvent à 201 kilo tonnes équivalent CO₂ (soit 0,7% des émissions régionales de GES). Le secteur Agriculture constitue le premier secteur émetteur sur le territoire, suivi par le secteur Transport routier et le secteur Résidentiel.

Au niveau régional, les principaux émetteurs sont les secteurs Agriculture, Transport routier.

Contribution des secteurs aux émissions de GES en 2018



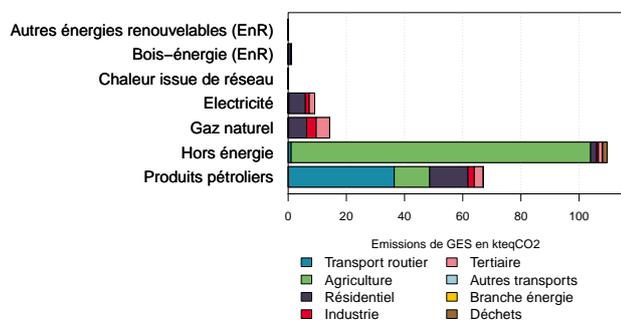
EPCI
7,3 teqCO₂/hab.



Sarthe
6,9 teqCO₂/hab.

Pays de la Loire
7,6 teqCO₂/hab.

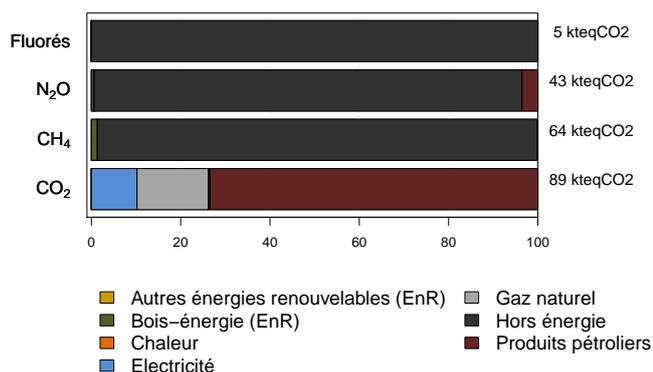
Émissions de GES par type et par secteur en 2018 (en kteqCO₂)



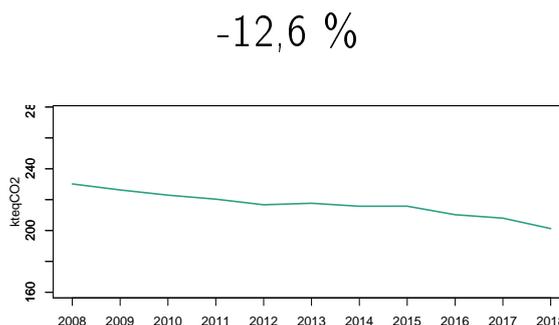
Méthodologie

En plus des émissions comptabilisées au niveau du territoire où elles sont produites (SCOPE 1), sont également prises en compte les émissions indirectes associées à la consommation d'électricité et de chaleur nécessaires aux activités du territoire (SCOPE 2). Afin de déterminer l'impact relatif de chacun des polluants sur le changement climatique, les émissions sont fournies en pouvoir de réchauffement global (PRG). Il est exprimé en équivalence CO₂ d'après les valeurs suivantes : CO₂=1, CH₄=28 et N₂O=265, indiqués dans le 5^{ème} rapport du GIEC (2013). En conformité avec le décret relatif au PCAET, les émissions directes liées aux installations de production d'électricité et de chaleur sont comptabilisées en tant que CO₂ indirect au stade de la consommation. Par convention, les émissions de CO₂ biomasse ne sont quant à elles pas intégrées dans le pouvoir de réchauffement global (PRG) total en teqCO₂. Pour plus de détails, consulter le guide méthodologique BASEMIS (lien en dernière page).

Répartition des émissions de GES en fonction du combustible en 2018



Évolution des émissions de GES entre 2008 et 2018

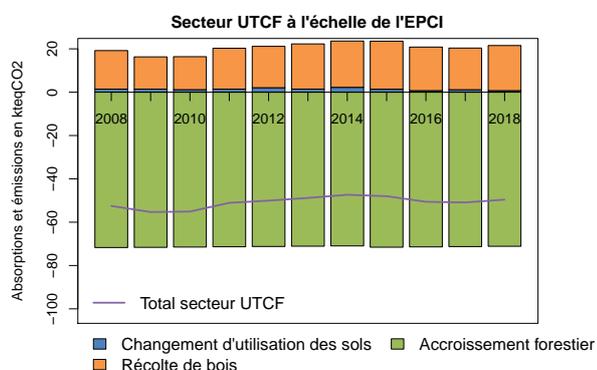


-12,6 %

PUITS DE CARBONE

Le secteur Utilisation des Terres, leur Changement et la Forêt (UTCFC) n'est par convention pas intégré dans le total des émissions de GES d'un territoire. Celui-ci ne peut être sommé aux émissions de GES présentées précédemment. Ce secteur génère à la fois des émissions et des absorptions de CO₂. Il permet d'estimer les puits de carbone sur un territoire à travers trois flux : l'accroissement forestier (absorptions), la récolte de bois (émissions), et les changements d'utilisation des sols (émissions et absorptions).

En 2018, le secteur UTCFC du territoire représente -50 kteqCO₂ (les Pays de la Loire représentent, la même année, -2658kteqCO₂)



Méthodologie

La méthodologie appliquée pour l'estimation de ce secteur s'inspire de la méthodologie utilisée pour l'inventaire national élaboré par le CITEPA.

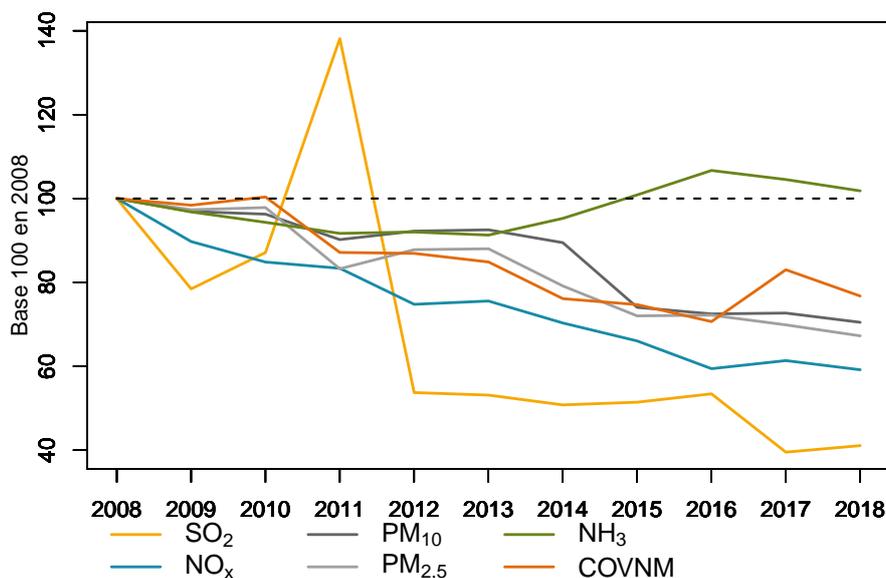
Les émissions et absorptions de CO₂ de ce sous-secteur correspondent à des flux et non des stocks.

Les données proviennent de différentes références bibliographiques : CITEPA, GIEC, INRA, inventaire forestier national (IGN), AGRESTE, Atlanbois, DRAAF.

Pour plus de détail, consulter le guide méthodologique BASEMIS (lien en dernière page).

ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES

Évolution des émissions de polluants entre 2008 et 2018 (base 100 en 2008)



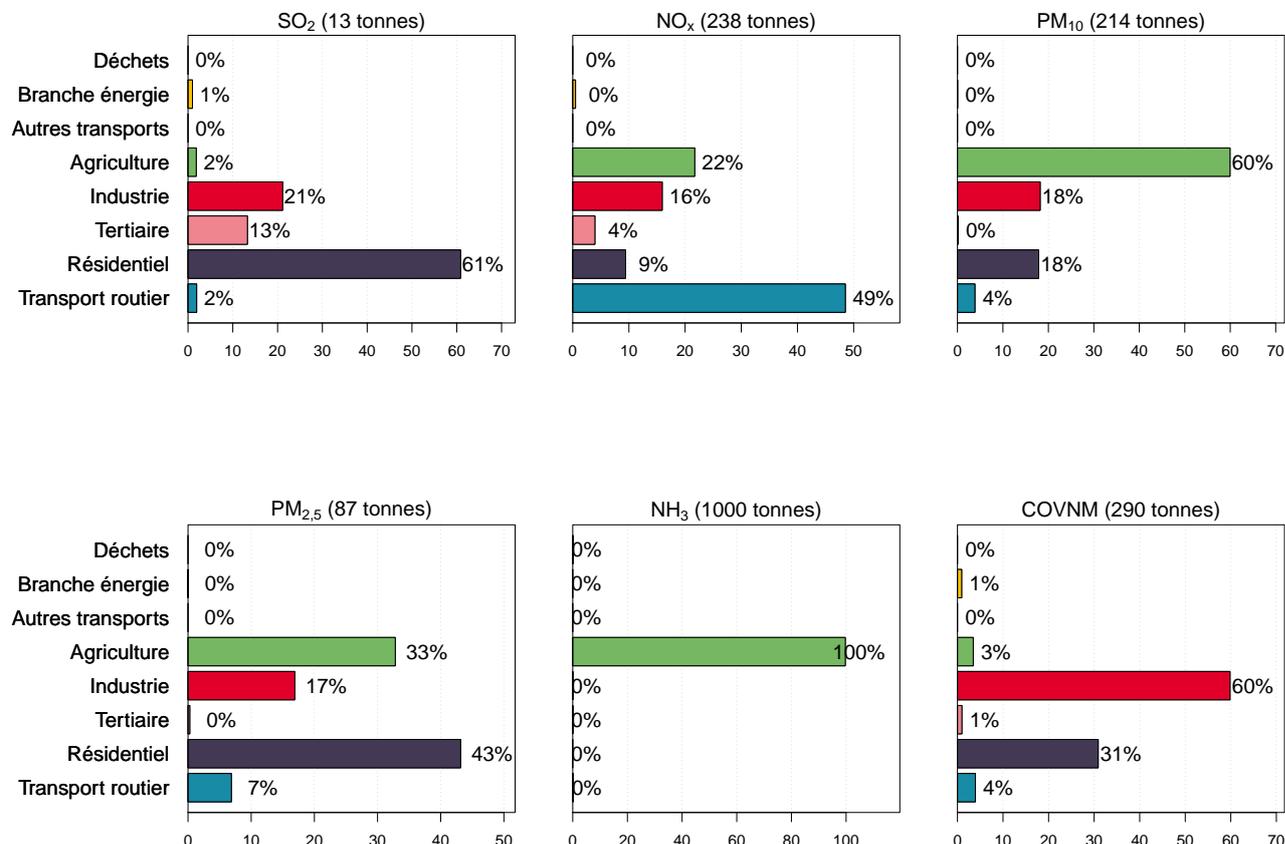
Émissions de polluants atmosphériques par habitant en 2018

Territoire	SO ₂	NO _x	PM ₁₀	PM _{2.5}	NH ₃	COVNM
% émissions EPCI/DEP	6,7%	3,8%	8,4%	7,2%	9,9%	6,6%
EPCI (kg/hab)	0,5	8,6	7,8	3,2	36,3	10,5
Sarthe (kg/hab)	0,3	11,2	4,5	2,1	17,9	7,8
Pays de la Loire (kg/hab)	1,9	12,7	4,4	2,1	16,2	8,3

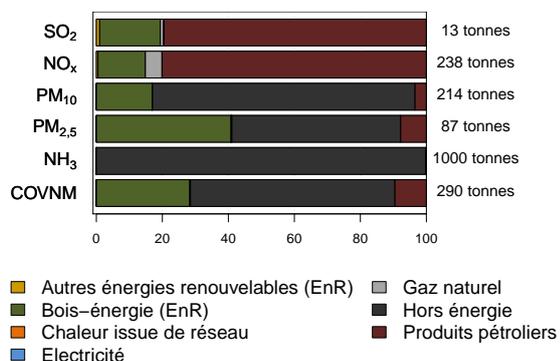
ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES

Les émissions de polluants atmosphériques sur le territoire s'élèvent en 2018 à 13 tonnes pour le dioxyde de soufre (SO₂), 238 tonnes pour les oxydes d'azote (NO_x), 214 tonnes pour les particules fines avec un diamètre inférieur à 10µm (PM₁₀), 87 tonnes pour les particules fines avec un diamètre inférieur à 2,5µm (PM_{2,5}), 1000 tonnes pour l'ammoniac (NH₃) et 290 tonnes pour les Composés Organiques Volatils Non Méthanique (COVNM). La part d'émissions de chaque secteur d'activité sur le territoire varie en fonction du polluant considéré.

Émissions de polluants par secteur d'activité en 2018



Répartition des émissions de polluants en fonction du combustible en 2018



Méthodologie

Les polluants pris en compte dans l'arrêté relatif au plan climat-air-énergie territorial du 28 juin 2016 sont les suivants : le dioxyde de soufre (SO₂), les oxydes d'azote (NO_x), les particules fines (PM₁₀, PM_{2,5}), l'ammoniac (NH₃) et les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM).

Ces polluants sont issus de diverses sources et impactent aussi bien l'environnement (pluies acides, contribution indirecte au réchauffement climatique) que la santé (troubles respiratoires, cardio-vasculaires et effets cancérigènes).

Comme pour les émissions de GES, les émissions de polluants sont comptabilisées où elles sont produites en kilogrammes.

Pour plus de détails consulter le guide méthodologique BASEMIS (lien en dernière page).

Liste des communes

Numéro sur la carte	Code INSEE	Nom de la commune
1	72091	Contilly
2	72189	Marolles-les-Braults
3	72251	René
4	72352	Terrehault
5	72171	Louzes
6	72104	Courgains
7	72192	Les Mées
8	72354	Thoigné
9	72317	Saint-Rémy-du-Val
10	72112	Dangeul
11	72088	Congé-sur-Orne
12	72002	Aillières-Beauvoir
13	72170	Louvigny
14	72194	Meurcé
15	72222	Nouans
16	72174	Lucé-sous-Ballon
17	72180	Mamers
18	72270	Saint-Calez-en-Saosnois
19	72374	Villaines-la-Carelle
20	72372	Vezot
21	72276	Saint-Cosme-en-Vairais
22	72326	Saosnes
23	72015	Les Aulneaux
24	72026	Beaufay
25	72227	Panon
26	72102	Courcival
27	72196	Mézières-sur-Ponthouin
28	72101	Courcemont
29	72039	Bonnétable
30	72220	Nogent-le-Bernard
31	72048	Briosne-lès-Sables
32	72214	Nauvay
33	72259	Rouperroux-le-Coquet
34	72281	Saint-Georges-du-Rosay
35	72148	Jauzé
36	72233	Peray
37	72018	Avesnes-en-Saosnois
38	72265	Saint-Aignan
39	72188	Marollette
40	72313	Saint-Pierre-des-Ormes

Fiche territoriale de la Communauté de Communes Maine Saosnois

Numéro sur la carte	Code INSEE	Nom de la commune
41	72316	Saint-Rémy-des-Monts
42	72324	Saint-Vincent-des-Prés
43	72202	Monhoudou
44	72086	Commerveil
45	72037	Blèves
46	72238	Pizieux
47	72295	Saint-Longis
48	72201	Moncé-en-Saosnois
49	72215	Neufchâtel-en-Saosnois

Pour plus d'informations

Rapport BASEMIS®

Les chiffres départementaux et régionaux ainsi que le guide méthodologique sont disponibles sur le site : <http://www.airpl.org/>

Les partenaires

Observatoire ligérien de la transition énergétique et écologique : <https://teo-paysdelaloire.fr/>

Air Pays de la Loire : <http://www.airpl.org/>

DREAL Pays de la Loire : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/>

ADEME Pays de la Loire : <http://www.paysdelaloire.ademe.fr/>

Région Pays de la Loire : <http://www.paysdelaloire.fr/>

ENEDIS : <http://www.enedis.fr/>

GRDF : <http://www.grdf.fr/>

RTE : <http://www.rte-france.com/>

GRTgaz : <http://www.grtgaz.com/>

Contacts

contact@teo-paysdelaloire.fr - 07.88.31.75.34 contact@airpl.org - 02.28.22.02.02

BASEMIS® est sous licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International. Pour accéder à une copie de cette licence, merci de vous rendre à l'adresse suivante <http://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/> ou envoyez un courrier à Creative Commons, 444 Castro Street, Suite 900, Mountain View, California, 94041, USA.

